

Saint-Brieuc, le 27 SEP. 2016

N / Ref : CAB/NH/2344

Courrier reçu le

03 OCT. 2016

Monsieur le Maire,

En mars dernier, nous avons présenté la feuille de route de notre "réforme sociale" qui vise, à travers 10 chantiers, à rénover en profondeur les politiques du Département en tant que chef de file de l'action sociale. L'un de ces « chantiers » concerne la refonte indispensable du secteur de l'aide à domicile.

Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) soutiennent les personnes âgées ou en situation de handicap, dépendantes, dans les tâches de la vie quotidienne. Ces interventions sont en partie financées par le Département au titre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et l'Aide sociale (services ménagers), le reste à charge étant assumé par l'utilisateur.

Si nous réformons aujourd'hui c'est parce que nous voulons pérenniser l'aide à domicile.

**Nous voulons continuer à garantir des prestations de qualité à nos administrés, sans rupture de service, sur tout le territoire.**

**Nous voulons que les salariés et les agents qui travaillent auprès d'eux conservent leur emploi.**

**Nous voulons que les Costarmoricains continuent à voir leur imposition départementale stabilisée.**

Or, pour atteindre ces objectifs et préserver cette aide à domicile, il est **nécessaire de réformer** en profondeur le secteur d'activités. Le rapport de la Cour des comptes paru en juillet 2016 et le rapport départemental débattu en avril 2014 le soulignent d'ailleurs très clairement. Bien sûr, comme toutes les réformes, notre démarche sera soumise à son lot de contre-vérités, de critiques. Mais j'en appelle à **notre sens partagé de la responsabilité** pour mettre fin à l'immobilisme.

Dans la plupart des départements, dont les Côtes d'Armor, les SAAD sont confrontés à d'importantes difficultés en raison d'un nombre insuffisant d'heures de prestations réalisées par opérateur. Ce trop faible nombre d'heures facturées ne leur permet pas d'absorber les charges administratives nécessaires à rendre un service de qualité. Il est désormais urgent d'agir pour mettre fin à la situation actuelle qui engendre chaque année un déficit d'1,2 M€.

**La situation n'est plus tenable.** Si nous ne réagissons pas, ce sont potentiellement une dizaine de SAAD qui se retrouveront en cessation de paiement d'ici à la fin de l'année. Concrètement, cela se traduirait par un risque important de licenciements et de rupture de ce service d'aide auquel les usagers ont légitimement droit.

.../...



